

Avec les mini-stages découverte, testez un métier de l'artisanat pendant les vacances scolaires





Faire un stage pendant les vacances scolaires, c'est l'occasion de tester un métier de l'artisanat et de construire son projet d'orientation.

Les mini-stages peuvent être réalisés dans tous les secteurs de l'artisanat. 250 métiers vous attendent!

- Alimentation : boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie...
- Bâtiment : plomberie, maçonnerie, électricité, charpente...
- Production : bijouterie, céramique, sérigraphie, chaudronnerie...
- Services: coiffure, couture, fleuristerie, carrosserie, ambulance...

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne plus de 6 000 jeunes chaque année dans leur orientation professionnelle:

- Informer sur les métiers, les diplômes, les perspectives de carrières, les filières de formation et notamment celles proposées par l'apprentissage.
- Conseiller afin de construire ou de consolider le projet professionnel.
- Evaluer les motivations et capacités pour se former par l'apprentissage.
- Faciliter les démarches de recherche d'entreprise.

# Pour qui?

- Collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>
- Lycéens
- Etudiants

## Ouelle durée?

Une semaine maximum.

La durée de présence, répartie sur 5 jours, ne peut excéder 35 heures

#### Ouand?

Pendant les vacances scolaires (vacances d'été comprises)

#### Comment?

Une convention de stage doit impérativement être établie. Les informations suivantes sont à transmettre à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, au plus tard 15 jours avant le début du stage:

- Coordonnées de l'entreprise (raison sociale, adresse, numéro de téléphone, adresse mail), nom et prénom de la personne responsable du stagiaire
- Attestation d'assurance responsabilité civile ou attestation sur l'honneur de l'entreprise d'accueil précisant le numéro de police de l'assurance et le nom de l'assureur
- Dates et horaires du stage
- Nom, prénom, date de naissance et coordonnées du stagiaire
- Nom, prénom et coordonnées du responsable légal du stagiaire pour les mineurs
- Attestation d'assurance responsabilité civile du stagiaire ou du responsable légal pour les mineurs
- Certificat de scolarité







### LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT VOUS FORME ET VOUS CONSEILLE CONTACTEZ-NOUS

AIN

04 74 47 49 00 cma-ain.fr

Ciria-airi.ii

**ALLIER** 

04 70 46 20 20 cma-allier.fr

ARDÈCHE

04 75 07 54 00

cma-ardeche.fr

CANTAL

04 71 45 65 00 cma-cantal.fr

DRÔME

04 75 48 72 00 cma-drome.fr

ISÈRE

04 76 70 82 09

cma-isere.fr

LOIRE

04 77 92 38 00

cma-loire.fr

HAUTE-LOIRE

04 71 02 34 56

cma-hauteloire.fr

PUY-DE-DÔME 04 73 31 52 00

cma-puydedome.fr

RHÔNE

04 72 43 43 00

cma-lyonrhone.fr

SAVOIE

04 79 69 94 00

cma-savoie.fr

HAUTE-SAVOIE

04 50 23 92 22

cma-hautesavoie.fr